

**C.C.A.S DE
SAINT PIERRE
EN
FAUCIGNY
(Haute-Savoie)**

EXTRAIT

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

22 SEP

COURB...

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Conseillers :

en exercice 9
présents 7
votants 8

l'an deux mille vingt trois ----

le vingt septembre à dix-sept heures

le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74)

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gaillard Marin, Président du CCAS.

Date de convocation : 7 septembre 2023

OBJET :

Secours financier

PRESENTS : M. ETIENNE

Mmes PAGET, BURNIER, BOCHATAY, ESPINASSE, VAUDEY,
RANGHIERO

ABSENTS REPRESENTES : / Mme MICHEL donne procuration à Mme PAGET

ABSENTS :, M. GAILLARD

M. le Vice-Président fait part d'une demande de secours concernant
, qui vit une situation sociale et financière difficile et dont les ressources sont
insuffisantes pour payer en intégralité sa facture d'eau ; Le PMS de la Roche sur
Foron a sollicité le CCAS afin de participer au règlement d'une partie de la dette, ce
qui permettrait à cette famille d'être à jour dans ses factures.

Sur proposition du Vice-Président et après discussion, le Conseil d'Administration, à
l'unanimité :

➤ **ACCEPTÉ de prendre en charge la somme de 108.68 €** correspondant à une
partie de la facture d'eau de . Le CCAS paiera la
facture à la CCPR sur présentation de celle-ci.

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Prefecture
le : 22/09/2023

Affiché le : 22/09/2023

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.**

Le Vice-Président du C.C.A.S.
Eddi ETIENNE

